

805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6 # 450 774-3141 # admin@mrcmaskoutains.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

AVIS PUBLIC

Avis public est donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du conseil du 12 décembre 2018, le conseil a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 18-524 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 1 (Administration générale) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2019;
- Règlement numéro 18-525 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 2 (Administration, évaluation, pacte rural, urbanisme) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2019;
- Règlement numéro 18-526 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 3 (Poste de police Secteur Sainte Rosalie) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2019;
- Règlement numéro 18-527 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 4 (Transport adapté et transport collectif régional) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2019;
- Règlement numéro 18-528 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 8 (Service d'ingénierie) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2019;
- Règlement numéro 18-529 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 9 (Prévention incendie) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2019;
- Règlement numéro 18-530 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 11 (Service juridique) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2019;

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements sur le site web ainsi qu'au siège social de la MRC des Maskoutains situé au 805, avenue du Palais à Saint-Hyacinthe et à l'hôtel de ville ou au bureau municipal des municipalités dont le territoire fait partie de la MRC des Maskoutains durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Hyacinthe, le 13e jour du mois de décembre 2018.

La greffière,

Me Magali Loisel, avocate

